



DÉSINFECTION | DÉSINSECTISATION | DÉRATISATION

NOTRE ACTIVITE VOUS APORTE UN SERVICE D'HYGIENE AFIN
DE VOUS GARANTIR UNE SATISFACTION TOTAL

CONTRAT

TRANSFERT DE CONTRAT

CONTRAT N. : 282

Date : 31/01/2024

Entre les soussignés :

LE LOFT
11, rue Charle De Gaulle
95170 Deuil La Barre
Tél :06.98.52.51.27

D'une part,

Représenté par sa direction, dénommée ci-après, le client,

Et

D.N.PERE&FILS
6 rue de la Croix
92000 NANTERRE
Tél. : 07.82.93.21.07

D'autre part,

Représenté par Mr. GONTHIER Joël, son gérant,



DÉSINFECTION | DÉSINSECTISATION | DÉRATISATION

dnperefils@gmail.com - Tél : 07.82.93.21.07

1. OBJET

Ce contrat précise les conditions contractuelles régissant les interventions de contrôle et régulation des ravageurs animaux entre spécialistes dans cette activité et du client.

2. DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

Descriptif des locaux à protéger :

2.2 Étude préalable :

Une visite détaillée du site protéger a été faite afin de mieux définir les conditions d'intervention par des propositions concrètes.

Ces visites sont soumises à une confidentialité rigoureuse régie par le secret professionnel.

Elles permettent de :

- dresser un état des populations présentes, par bâtiment et par zone d'activité d'affectation
- évaluer le niveau de nettoyage, rangement, entretien...

Afin de soumettre au client un plan de lutte adapté à la situation constatée.

3. PROPOSITION DE PROTECTION CONTRE LES RAVAGEURS

Elle comprend la totalité des locaux et leurs abords immédiats et elle décrit toutes les actions préventives qui seront développées par D.N.PERE&FILS, à savoir :

3.1 Rongeurs :

Espèces dont la destruction est prévue contractuellement : RATS NOIRS, SOURIS, BLATTES.

3.1.1 Modes opératoires (traitements) :

Des boîtes contenant des appâts solides, non dispersibles, sont disposés dans l'ensemble des locaux et leurs abords immédiats.

(3 Postes d'appatages étage+terrasse, 4 Postes d'appatages en salle, 2 Postes d'appatages en cuisine, Application Gel Blattes si besoin)

3.1.2 Produits rodenticides :

Utilisés avec fourniture des Fiches de Données de Sécurité (J.O. 27 mars 87, décret 87200).

3.2 Interventions et contrôles :

La première application sera effectuée à la signature du contrat et la deuxième application interviendra 90 jours après la première.

Un entretien régulier tous les 90 jours environ pour 4 passages à l'année.

4. GARANTIE DE MOYENS

4.1. Durée et condition en cas de réinfestation :

Outre des interventions programmées, D.N.PERE&FILS se tiendra à la disposition pour intervenir à nouveau, sous 48 heures, sans majoration de prix et autant de fois que cela sera nécessaire, sur site préalablement traité.

Cependant, au cas où les locaux ne seraient pas mis à la disposition de D.N.PERE&FILS, celle-ci se verrait dégagé de l'obligation d'avoir à renouveler des traitements.

4.2. Clause restrictive de garantie :

En cas de non prise en compte des préconisations indiquées par notre applicateur hygiéniste sur les bons de travail par le client, D.N.PERE&FILS se verrait dégagé de l'obligation d'avoir à renouveler des traitements.



4.3. Délai d'intervention :

L'exécution des travaux se fait dans le cadre de tournée préétablie. Les retards sur délais pour débuter les travaux ne peuvent être prétexte à l'annulation du contrat, à minoration de prix ou à réclamation d'indemnité.

4.4. Précautions :

D.N.PERE&FILS recommande d'éviter la divagation de tous les animaux domestiques ou d'élevage;
AN-TI-DOTE : Vitamine K1.

D.N.PERE&FILS se dégage de toute responsabilité en cas d'ingestion de produits raticides, insecticides ou désinfectants par des animaux domestiques ou d'élevage, résultant d'un déplacement, volontaire ou involontaire, des points de traitement choisis par les deux parties.

Afin de garantir l'efficacité des produits et de leur positionnement, il est demandé au client de ne pas déplacer les Postes d'Appâlage ou de les remettre à leur position habituelle suite à un déplacement (nettoyage ou autre).

5. OBLIGATIONS RECIPROQUES

S'agissant du contrat de moyens, D.N.PERE&FILS s'engage à mettre en œuvre les méthodes de traitement les plus efficaces en vue de la destruction des prédateurs faisant l'objet du présent accord, de son côté le client s'engage à permettre de faciliter la mise en œuvre des moyens de traitement jugés nécessaires par D.N.PERE&FILS, faute de quoi, celui-ci ne pourrait être tenu pour responsable d'un manque éventuel de résultat, c'est ainsi que pour la dératisation, les applicateurs devront avoir libre accès aux locaux à traiter pendant le temps nécessaire.

6. CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES

6.1. Durée du contrat :

Le présent contrat après acceptation signée des deux parties est conclu pour une durée de 1 an. Il sera renouvelé ensuite par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties notifiée à l'autre partie au moins 3 mois avant la fin de l'année contractuelle en cours, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toutefois, en cas de non paiement des sommes dues, le contrat sera automatiquement suspendu jusqu'à régularisation de la situation.

6.2. Etablissement et révision des prix :

	Montant H.T		TVA 20%		Montant TTC €
FORFAIT ANNUEL	690,00 €		138,00 €		828,00 €

Les prix sont révisés 1 fois par an à la date d'anniversaire du contrat, en fonction de la variation de l'indice INSEE national.



DÉSINFECTION | DÉSINSECTISATION | DÉRATISATION

dnperefils@gmail.com - Tél : 07.82.93.21.07

6.3. Modalités de paiement :

Règlement par virement ou chèque à compter de ce jour.

6.4. Assurance :

D.N.PERE&FILS, s'engage à contracter toute assurance nécessaire couvrant les risques pouvant résulter de l'exécution des travaux définis.

6.5.Juridiction :

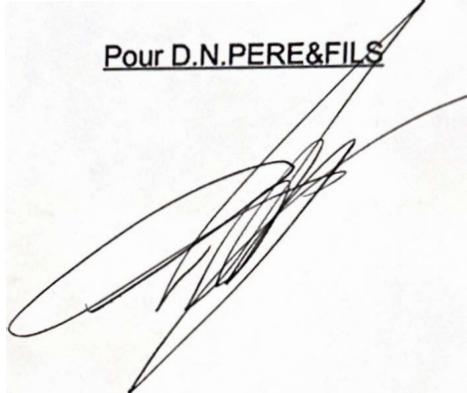
En cas de contestation ou non paiement, seul le Tribunal de NANTERRE sera compétent, quelque soit le lieu de conclusion du contrat du paiement du prix des travaux ou du domicile du contracteur.

Accepter le :

Pour le client :

Faire préciser la mention «lu et approuvé»

Pour D.N.PERE&FILS



Contrat D.N.PERE&FILS N. 95230

certificat : 053267



DÉSINFECTION | DÉSINSECTISATION | DÉRATISATION

dnperefils@gmail.com - Tél : 07.82.93.21.07